



ABAFIM



ABAFIM au capital de 90 000 € - 423 698 469 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPT 6901 2016 000 009 925
 Adhère le 08/09/2016 par la CFE de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marac - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière (110 000€) : QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cour Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 9993 LA DEFENSE CEDEX

Représenté par l'agent commercial indépendant
Mme Carine EL MOKTADIR
 Tél : 07 77 92 13 46
 Inscrip au RCS de Pau
 Siret 850 860 016

Inscription au registre
 des Mandats N° 24308

MANDAT SIMPLE DE VENTE
 SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Entre les soussignés :
 Mme Desotelles Nicole 3 rue de l'agriculture 65340 HOGUES
 M. BILMELERET Pierre T 0776 185387 pierre.bilmeloret@orange.fr
 M. BILMELERET Alain T 0686 334323 alainbilmeloret@gmail.com

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour le compte de l'indivision intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatos par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrée, N° de lot copropriété, et superficie privative car. au de la loi du 07/07/2003) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement et aux lots ou portions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

Terrain constructible non urbanisé parcelles BA2 (1770 m²) + BA1 (1495 m²)

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître

Séquestre :
 La loi relative au renouvellement urbain du 13/12/2000 réglemente le versement des ci-dessous (articles L. 213-1 et L. 213-2 du CCH).
 En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître à

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : Prix impayé par le client Signature client : *[Signature]*

Prix : Le prix demandé par le mandat, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de
 (Chiffres) : 23 000 C. (Lettres) : vingt neuf mille euros euros.
 Dont le Prix net propriétaire(s) : 23 000 euros

Honoraires : nos honoraires fixés à 6 000 € TTC forfaitaires, seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts).
 Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 6 000 €, (Lettres) : six mille euros.

Plus-Values et I.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

AUCUN HONORAIRES NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.

ABAFIM

Tél : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60
 Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com

L'agence est adhérente au SNPI, Syndicat National des Professionnels Immobiliers, (premier syndicat Français de l'immobilier depuis 1960), un réseau d'agents agréés Paris. Elle est soumise au code de déontologie consultable sur www.snpi.com/empire-aherent/les-agents/taux-de-mandat/2017

PRESENTATION DU MANDANT.
Monsieur [Nom] de [Adresse], le MANDANT charge à l'acte la vente à titre onéreux et au prix convenu par le MANDATAIRE, en assignant les conditions, prix et charges prévues par ce document. Les biens vendus sont ceux qui sont énumérés ci-dessous.

PREMIERE PARTIE - OBJET DU MANDAT.
Le MANDANT a mandaté le MANDATAIRE pour vendre au profit du MANDANT les biens énumérés ci-dessous, à savoir : [Description des biens].

DEUXIEME PARTIE - ATTRIBUTIONS DU MANDATAIRE.
Le MANDANT a mandaté le MANDATAIRE pour vendre au profit du MANDANT les biens énumérés ci-dessous, à savoir : [Description des biens].

TROISIEME PARTIE - CONDITIONS DE LA VENTE.
La vente est faite au profit du MANDANT, en tant que propriétaire des biens vendus. Le MANDANT déclare avoir fait connaître à l'acquéreur les conditions de la vente, notamment les charges et les impôts à payer. Le MANDANT déclare avoir fait connaître à l'acquéreur les conditions de la vente, notamment les charges et les impôts à payer.

QUATRIEME PARTIE - ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE.
Le MANDATAIRE s'engage à vendre les biens énumérés ci-dessous, à savoir : [Description des biens].

CINQUIEME PARTIE - ENGAGEMENTS DU MANDANT.
Le MANDANT s'engage à payer le prix convenu par le MANDATAIRE, en assignant les conditions, prix et charges prévues par ce document.

SIXIEME PARTIE - ENGAGEMENTS COMMUNS.
Le MANDANT et le MANDATAIRE s'engagent à respecter les conditions de la vente, notamment les charges et les impôts à payer.

SEPTIEME PARTIE - ENGAGEMENTS PARTICULIERS.
Le MANDANT s'engage à payer le prix convenu par le MANDATAIRE, en assignant les conditions, prix et charges prévues par ce document.

HUITIEME PARTIE - ENGAGEMENTS PARTICULIERS.
Le MANDATAIRE s'engage à vendre les biens énumérés ci-dessous, à savoir : [Description des biens].

NEUFIEME PARTIE - ENGAGEMENTS PARTICULIERS.
Le MANDANT s'engage à payer le prix convenu par le MANDATAIRE, en assignant les conditions, prix et charges prévues par ce document.

DIXIEME PARTIE - ENGAGEMENTS PARTICULIERS.
Le MANDATAIRE s'engage à vendre les biens énumérés ci-dessous, à savoir : [Description des biens].

Préalablement à la vente en possession sans lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclare que les biens à vendre sont à ce moment libres de toute hypothèque, saisie ou réquisition.

Le MANDATAIRE s'engage à :

- répondre au MANDANT sur tous les éléments nouveaux (signalés, prix, situation économique, ...)
- mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.lesmandats.com pour la vente des biens énumérés ci-dessous.
- veiller à la diffusion du mandat par tous les moyens efficaces et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, notamment par email.
- organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les trois mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.
- informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou enregistrement au LRAA ... dans les trois jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré en conformément à l'article 77 du décret N°72-676 du 20 juillet 1972.
- effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettra d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.
- informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou enregistrement au LRAA ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré en conformément à l'article 77 du décret N°72-676 du 20 juillet 1972.

Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, conformément aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions de vente.

Signature(s) du (des) mandant(s) :
A Castelnaudoux, le 24/02/2021

Signature(s) du (des) mandataire(s) :
Mandat accepté

LE MANDANT (propriétaire) : Conjoint non propriétaire
- Bon pour mandat - Nom + prénom
Bon pour mandat
Bon pour autorisation de vendre

LE MANDATAIRE (Agence) : Mandat accepté

Par ailleurs le mandant a signé par le (sa) mandataire(s) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse figurant en copie au recto du présent document. Conditions :
Remettre à l'agence au plus tard le dimanche soir de la signature du présent mandat, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Signature(s) du (des) mandant(s) :